

Janvier 2015

**Evolution des données 2014 de la Centrale des Crédits :
Une envolée des octrois de crédit hypothécaire et toujours
plus de défauts de paiement**

Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par

Duvivier R. (Economiste)

Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Place Albert 1er, 38
6030 Marchienne-au-Pont
Belgique
Tél.: 071/33.12.59
Fax: 071/32.25.00

Nos dernières analyses portant sur les chiffres de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP)¹ montraient qu'en 2013 tout comme en 2012, la Belgique avait connu une augmentation des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en règlement collectif de dettes.

En 2014, la conjoncture économique a connu des évolutions mitigées. Le taux de croissance du PIB a été légèrement positif (+0.7% selon les prévisions BNB à janvier 2015 contre +0.3% en 2013). Par contre, l'indice de confiance des consommateurs a diminué de manière quasi-continue sur l'ensemble de l'année 2014. En outre, le taux de chômage a légèrement augmenté pour passer de 8.4% en 2013 à 8.8% pour 2014 (prévisions BNB à janvier 2015). La reprise économique ne semble donc pas avoir été totalement au rendez-vous en 2014.

Nous pouvons nous demander quelles ont été, dans ce contexte, les évolutions de l'endettement problématique et du surendettement. Dans le texte qui suit, nous analysons les principales données de la CCP disponibles pour l'année 2014. Nous nous demanderons si, oui ou non, les évolutions négatives des années antérieures se sont répétées en 2014. Outre l'analyse des situations d'endettement problématique, nous exposons également quelques statistiques montrant l'évolution des octrois de crédit aux particuliers.

1. L'évolution du nombre de contrats enregistrés

Au cours de l'année 2014, le nombre de nouveaux crédits enregistrés dans la Centrale était proche de 1,45 million d'unités, soit 1.2% de plus qu'en 2013. Ce chiffre de 1,45 million de nouveaux contrats de crédit est proche de la moyenne que nous enregistrions sur la période 2007-2010² qui s'élevait à 1,5 million de nouveaux contrats. Bien que le nombre de contrats octroyés en 2014 soit plus important qu'en 2013, l'année écoulée ne doit donc pas être vue comme exceptionnelle en termes d'octrois de nouveaux contrats. En outre, les évolutions diffèrent fortement selon que l'on considère le crédit hypothécaire ou le crédit à la consommation.

Tableau 1 - Evolution du nombre de nouveaux contrats octroyés (total et par catégorie de contrat)									
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007-2014
Prêt à tempérament (évolution en %)	500.949 /	539.313 7,70%	525.507 -2,60%	511.228 -2,70%	552.652 8,10%	480.424 -13,10%	511.137 6,39%	508.863 -0,44%	/ 1,58%
Vente à tempérament (évolution en %)	208.067 /	187.477 -9,90%	167.936 -10,40%	159.056 -5,30%	134.547 -15,40%	100.444 -25,30%	88.194 -12,20%	87.587 -0,69%	/ -57,90%
Ouverture de crédit (évolution en %)	506.060 /	556.744 10,00%	493.617 -11,30%	492.971 -0,10%	3.172.723 543,60%	510.462 -83,90%	538.038 5,40%	409.067 -23,97%	/ -19,17%
Prêt hypothécaire (évolution en %)	263.250 /	258.902 -1,70%	290.420 12,20%	350.397 20,70%	402.271 14,80%	321.261 -20,10%	294.785 -8,24%	443.782 50,54%	/ 68,58%
Total des contrats (évolution en %)	1.478.326 /	1.542.436 4,30%	1.477.480 -4,20%	1.513.652 2,40%	4.262.193 181,60%	1.312.591 -66,90%	1.432.154 9,11%	1.449.299 1,20%	/ -1,96%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

¹ www.observatoire-credit.be, Analyses et études.

² Nous établissons notre comparaison sur la période 2007-2010 étant donné que l'année 2011 correspond à une augmentation importante des octrois elle-même liée à l'enregistrement dans la centrale des ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire »). Celles-ci n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation avant décembre 2010. Depuis, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistants ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011.

Au cours de l'année 2014, 508 milles nouveaux contrats de prêt à tempérament ont été enregistrés dans la Centrale, soit 0.44% de moins qu'en 2013. Cette évolution à la baisse reste donc faible. Une nette diminution ressort de l'évolution du nombre de nouveaux contrats d'ouverture de crédit (-23.97%). Celle-ci ne peut toutefois pas être interprétée comme indicatrice d'un moindre recours aux ouvertures de crédit. Comme expliqué dans le dernier rapport de la Centrale des Crédits, cette baisse est principalement due à la fin d'une opération de remplacement opérée par certains prêteurs de certaines formes d'ouvertures de crédit par de nouveaux produits. Sur le plan juridique, ces conversions ont donné lieu, courant 2012 et 2013, à des enregistrements dans la Centrale de nouveaux contrats alors que, *de facto*, il s'agissait d'une poursuite d'ouvertures de crédit déjà existantes. La diminution observée en 2014 coïncide avec la fin de ce type d'enregistrement. Il s'agit donc d'un simple « effet technique ». Dans les faits, l'année 2014 est donc plutôt marquée par un « statu quo » dans les octrois d'ouvertures de crédit. La vente à tempérament est une forme de crédit de moins en moins octroyée. Comme montré dans le tableau 1, cette évolution semble structurelle : depuis 2007, le nombre de contrats de vente à tempérament enregistrés a diminué de manière continue pour passer de 208 milles nouveaux contrats en 2007 à 87 milles nouveaux contrats fin 2014.

Sans considérer les ventes à tempérament, nous devons donc conclure que le marché du crédit à la consommation a stagné par rapport à 2013. Comment expliquer cette tendance ? L'indicateur de confiance des consommateurs est légèrement plus faible en 2014 par rapport à ce que nous connaissions à la fin de l'année 2013. Les évolutions de la conjoncture économique se sont, en outre, montrées mitigées. Bien que la croissance du PIB fût légèrement positive en 2014, le taux de chômage a continué à augmenter. Or, les octrois de crédit à la consommation ont tendance à suivre l'évolution de la conjoncture économique.

Le crédit hypothécaire est, quant à lui, marqué par une nette hausse. Courant 2014, 443 milles nouveaux contrats de crédit hypothécaire ont été octroyés, soit 50.54% de plus qu'en 2013. Le tableau 1 montre que l'année 2011 s'était déjà révélée exceptionnelle en matière de crédit hypothécaire mais sans commune mesure par rapport à 2014. Des aides en faveur d'emprunts dédiés au financement d'investissements sources d'économies d'énergie étaient octroyées de 2009 jusqu'à fin 2011. Ces aides ont conduit à une augmentation continue du nombre de contrats octroyés sur ces trois années. Le chiffre de 402 milles nouveaux contrats pour 2011 s'explique certainement par le fait qu'un grand nombre de ménages ont souhaité profiter de ces aides « *in extremis* ». Les octrois observés pour 2012 mais aussi pour 2013 témoignaient plus d'un retour à la normale que d'une crise du marché du crédit hypothécaire.

Le nombre de nouveaux contrats pour 2014 apparaît largement supérieur à la moyenne annuelle des octrois des années 2007 à 2010 qui s'élevait à 290 milles contrats. Comment expliquer ce record observé en 2014 ? Les taux d'intérêt sont actuellement à un niveau très bas. En 2014, les taux fixes sur les nouveaux contrats de crédit hypothécaire octroyés étaient proche de 3% contre près de 6% en 2003 (données BNB). Des taux aussi bas ont certainement incité certains ménages à réaliser des acquisitions mais, de manière plus importante encore, à renégocier des contrats de crédit afin d'obtenir des taux plus intéressants. Les données publiées par l'UPC en matière de crédit hypothécaire (voir tableau 2 ci-dessous) montrent que, bien que les refinancements ont évolué très rapidement, les octrois de crédits ont augmenté pour toutes les destinations. Notons également que ces données n'incluent pas les refinancements internes. Ce fait explique les différences observées entre les données de la CCP et de l'UPC dans le nombre total de contrats octroyés en 2014.

Tableau 2 – Evolution des contrats octroyés entre 2013 et 2014 selon la destination (données UPC)

	Achat	Construction	Transformation	Achat + transformation	Autre but immobilier	Refinancements externes	Total
Nombre de contrats octroyés en 2013	108.908	25.263	55.223	7.231	11.207	24.678	232.510
Nombre de contrats octroyés en 2014	121.195	29.163	59.748	7.682	13.743	32.964	264.495
Evolution 2013-2014	+11,3%	+15,4%	+8,2%	+6,2%	+22,6%	+33,6%	13,76%
Importance dans le total des octrois 2014	45,8%	11,0%	22,6%	2,9%	5,2%	12,5%	12,5%

Source : UPC

Le tableau 3 permet de comparer l'évolution du nombre de crédits octroyés au sein de chacune des régions et pour chaque type de crédit. En outre, ce tableau nous permet de connaître l'importance de chaque région dans le total des crédits octroyés en 2014³. S'agissant des évolutions observées dans le nombre de crédits octroyés, nous n'observons que peu de différences entre les régions. La Wallonie est la seule région ayant connu une diminution dans les octrois de prêts à tempérament. La Flandre présente deux particularités. Premièrement, c'est la seule région à avoir connu une hausse dans les octrois de ventes à tempérament. Deuxièmement, c'est la Flandre qui a connu l'évolution la plus importante en matière de crédit hypothécaire en 2014 (+61.75% contre +50.54% pour l'ensemble du pays). En 2015, l'avantage fiscal accordé en Flandre aux particuliers qui souscrivent un prêt hypothécaire pour acheter, construire ou transformer leur habitation sera réduit. 2014 était la dernière occasion de profiter pleinement de cet avantage fiscal.

Tableau 3 - Evolution et importance du nombre de nouveaux contrats octroyés

	Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	2013	2014	Importance dans le total des crédits octroyés en 2014	2013	2014	Importance dans le total des crédits octroyés en 2014	2013	2014	Importance dans le total des crédits octroyés en 2014
Prêt à tempérament (évolution en %)	41.957	42887 2,22%	8,44% /	237.751	238.731 0,41%	46,98% /	232.944	226.568 -2,74%	44,58% /
Vente à tempérament (évolution en %)	9.969	9.517 -4,53%	10,87% /	24.421	26.343 7,87%	30,08% /	53.892	51.718 -4,03%	59,05% /
Ouverture de crédit (évolution en %)	72.072	50.733 -29,61%	12,50% /	267.951	198.825 -25,80%	48,97% /	205.700	156.464 -23,94%	38,54% /
Prêt hypothécaire (évolution en %)	22.123	25.561 15,54%	5,75% /	193.590	313.127 61,75%	70,42% /	80.088	105.960 32,30%	23,83% /
Total des contrats (évolution en %)	146.121	128.698 -11,92%	8,90% /	723.713	777.026 7,37%	53,72% /	572.624	540.710 -5,57%	37,38% /

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

³ Nous pouvons comparer les chiffres de la colonne « importance dans le total des crédits octroyés en 2014 » avec la part de chaque région dans la population majeure totale du pays qui est respectivement de 10.12%, 58.13% et 31.74% pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne.

Ce tableau montre également que la vente à tempérament est une forme de crédit relativement plus employée par les wallons que par les habitants des deux autres régions. En 2014, 59.05% des nouveaux contrats de ventes à tempérament ont été octroyés à des wallons alors que ces derniers représentent un peu moins d'un tiers de la population majeure belge. Bien que de moindre ampleur, des écarts apparaissent également lorsque l'on compare les 31.7% de majeurs wallons au pourcentage de contrats de prêt à tempérament et d'ouverture de crédit octroyés à des wallons. S'agissant du crédit hypothécaire, ce sont les flamands qui ont tendance à contracter relativement plus de crédits : en 2014, 70.42% des nouveaux contrats de crédit hypothécaire avaient été octroyés à des flamands alors qu'ils représentent 58.13% du total des majeurs. Les bruxellois sont dans une situation intermédiaire. Comparés à leur importance démographique (10,12% du total des majeurs belges), ils ont tendance à contracter moins de crédits hypothécaires et moins de prêts à tempérament mais plus de ventes à tempérament et d'ouvertures de crédit. Il est intéressant de rappeler que les parties du pays les plus pauvres ont tendance à contracter plus de crédits à la consommation mais pour des montants moyens plus faibles⁴.

2. Importance et évolution des situations d'endettement problématique

Afin de rendre compte de l'importance et de l'évolution des situations d'endettement problématique et du surendettement, nous présentons l'évolution de quatre catégories d'indicateurs issus de la Centrale : le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la CCP, le pourcentage des emprunteurs défaillants, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant ainsi que le nombre de nouvelles procédures en règlement collectif de dettes.

2.1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants

Le tableau 4 montre que depuis 2007, le nombre total de personnes enregistrées dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers a augmenté de manière continue. Fin 2014, 350 milles personnes sont enregistrées dans la CCP pour au moins un défaut de paiement. Ce chiffre a augmenté de 2.70% depuis 2013 et de 25.48% depuis 2007. Bien entendu, la plupart des emprunteurs enregistrés dans la CCP ne sont enregistrés que pour un seul crédit défaillant. Fin 2014, seuls 47.1% des personnes enregistrées dans le fichier négatif de la CCP étaient concernées par plus d'un défaut de paiement. Il est dès lors difficile de considérer que toutes les personnes enregistrées dans la Centrale négative sont en réelle situation de surendettement. Bien que ne recensant pas de manière précise le nombre de surendettés, les statistiques portant sur les défauts de paiement en matière de crédit constituent toutefois de bons indicateurs du phénomène.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007 - 2014
Tous types de contrats	279.429	285.595	300.296	308.803	319.092	330.129	341.416	350.635	25,48%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	3,42%	2,70%	
Prêt à tempérament	150.826	156.420	167.336	173.165	175.935	176.676	178.164	177.342	17,58%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,84%	-0,46%	
Vente à tempérament	40.868	40.093	40.725	41.526	41.753	40.701	39.378	37.870	-7,34%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-3,25%	-3,83%	
Ouverture de crédit	138.974	142.117	150.279	157.473	166.624	183.738	197.615	211.715	52,34%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	7,55%	7,14%	
Prêt hypothécaire	36.253	36.521	38.178	38.882	40.109	41.583	43.574	45.294	24,94%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,79%	3,95%	

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

⁴ Pour plus de précisions sur ces tendances, nous renvoyons à : Romain Duvivier, 2012, « Crédit et endettement problématique : quelles disparités régionales ? », Les Echos du Crédit et de l'Endettement, n°35, 02/10/2012. Des analyses plus détaillées sont également disponibles sur le site de l'Observatoire (onglet « Analyses et études »).

Il s'avère également intéressant d'examiner l'évolution du nombre de défaillants en fonction du type de contrat. En ce qui concerne les ventes à tempérament, le nombre d'emprunteurs défaillants a diminué de 3.83% en 2014. Cette évolution est liée au fait que, d'année en année, de moins en moins de contrats de crédit de ce type sont octroyés (voir tableau 1 ci-dessus). Il n'est dès lors pas étonnant que l'on rencontre moins de personnes enregistrées comme défaillantes pour les ventes à tempérament. Pour les prêts à tempérament, l'année 2014 a été marquée par une légère diminution dans le nombre de défaillants.

Tant pour l'ouverture de crédit que pour le crédit hypothécaire, le nombre d'emprunteurs défaillants a augmenté en 2014 et dans des proportions proches de celles des années antérieures. Cette augmentation apparaît particulièrement forte pour les ouvertures de crédit. Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, le nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit est passé de 197 milles à 211 milles, soit une augmentation de 7.14%. Depuis 2007, le nombre de défaillants en matière d'ouvertures de crédit a augmenté de 52.34%. L'ouverture de crédit est le type de crédit qui a connu l'augmentation la plus forte sur la période considérée (voir dernière colonne du tableau 4).

Une évolution aussi rapide pour les ouvertures de crédit interpelle. Comment l'expliquer ? Le tableau ci-dessous montre que l'augmentation du nombre total de nouveaux crédits défaillants s'explique principalement par une hausse des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes. Entre 2007 et 2014, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes enregistrées annuellement a plus que doublé (+120.02%) alors que les évolutions sont nettement plus modérées pour les autres types de contrats (voir dernière ligne du tableau ci-dessous).

Tableau 5 – Nombre de nouveaux contrats défaillants						
	Prêt à tempérament	Vente à tempérament	Ouverture de crédit	Prêt hypothécaire	TOTAL	Part des nouvelles ouvertures de crédit défaillantes dans le total des nouveaux contrats défaillants
2014	33.929	9.788	97.809	13.576	113.399	86,25%
2013	36.006	11.846	93.937	13.907	155.696	60,33%
2012	34.069	12.650	92.912	13.254	152.885	60,80%
2011	35.899	12.970	55.958	13.307	118.134	47,40%
2010	38.756	14.148	51.290	14.007	118.201	43,40%
2009	42.191	13.893	48.781	14.459	119.324	40,90%
2008	38.084	14.216	45.156	12.824	110.280	40,90%
2007	36.051	14.534	44.455	12.256	107.296	41,40%
Evolution 2007 à 2014	-5,89%	-32,65%	<u>120,02%</u>	10,77%	5,69%	/

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quel événement particulier peut expliquer une hausse aussi forte dans le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes sur le long terme ? Les « petites ouvertures de crédit » étant maintenant enregistrées dans la Centrale⁵, le nombre d'ouvertures de crédit et d'emprunteurs pouvant potentiellement être enregistrés pour un défaut de paiement a considérablement augmenté. D'ailleurs,

⁵ Jusqu'en 2010, les ouvertures de crédit remboursables dans les 3 mois et de moins de 1.250 euros (couramment qualifiées de « possibilités de découvert sur compte bancaire ») n'étaient pas soumises à la loi sur le crédit à la consommation. Depuis décembre 2010, ces crédits entrent dans le champ d'application de la loi et doivent être enregistrés dans la Centrale. Beaucoup de contrats d'ouverture de crédit préexistants ont donc été enregistrés dans la Centrale au cours de l'année 2011. Au cours de 2011, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit enregistrées était proche de 3,2 millions d'unités contre 492.000 nouveaux contrats un an plus tôt.

entre 2007 et 2010, les nouvelles ouvertures de crédit défaillantes représentaient en moyenne 41.7% des nouveaux crédits défaillants. En 2011, elles représentent 47.4% de ces nouveaux contrats défaillants et plus de 60% en 2012 et 2013. Nous atteignons même 86.25% en 2014. Les évolutions propres aux ouvertures de crédit s'expliquent certainement par l'inscription, au sein de la Centrale négative, de « petites ouvertures de crédit » défaillantes. Dans le passé, ces contrats ne faisaient l'objet d'aucun enregistrement, ni dans le fichier positif, ni dans le fichier négatif.

En 2012, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit défaillantes a augmenté de 66% alors que le nombre d'emprunteurs défaillants pour ce type de produit n'a augmenté que de 10.3%. Cet écart dans les pourcentages nous pousse à penser qu'un nombre important de ces « petites ouvertures de crédit » nouvellement enregistrées dans le fichier négatif étaient détenues par des personnes qui étaient déjà enregistrées comme défaillantes pour d'autres ouvertures de crédit. Nous pouvons également penser que, pour un grand nombre de ces emprunteurs et en ce qui concerne ces « petites ouvertures de crédit », les conditions du défaut de paiement étaient déjà réunies avant 2012.

Le tableau 6 montre l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants pour chaque région du pays. Alors que, pour 2014, le nombre de défaillants a augmenté dans des proportions proches en Wallonie et en Flandre, l'évolution a été nettement plus marquée à Bruxelles-Capitale. Entre 2007 et 2014, l'évolution du nombre de défaillants a été légèrement plus importante en Flandre qu'en Wallonie. Toutefois, comme nous le montrerons au point suivant, les situations d'endettement problématique restent nettement plus fréquentes en Région wallonne.

Tableau 6 - Evolution régionale du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007 - 2014
Région de Bruxelles- Capitale	33.646	34.917	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	47.692	41,75%
		3,78%	8,59%	5,68%	4,99%	4,51%	5,14%	3,16%	
Région flamande	107.421	110.258	116.284	119.619	124.066	127.732	130.848	132.962	23,78%
		2,64%	5,47%	2,87%	3,72%	2,95%	2,44%	1,62%	
Région wallonne	128.412	129.895	135.175	137.713	140.733	144.627	147.998	150.873	17,49%
		1,15%	4,06%	1,88%	2,19%	2,77%	2,33%	1,94%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous renvoyons le lecteur aux 3 premiers tableaux en annexe (tableaux A1, A2 et A3) afin de comparer l'évolution du nombre de défaillants pour chaque région et pour chaque type de contrat.

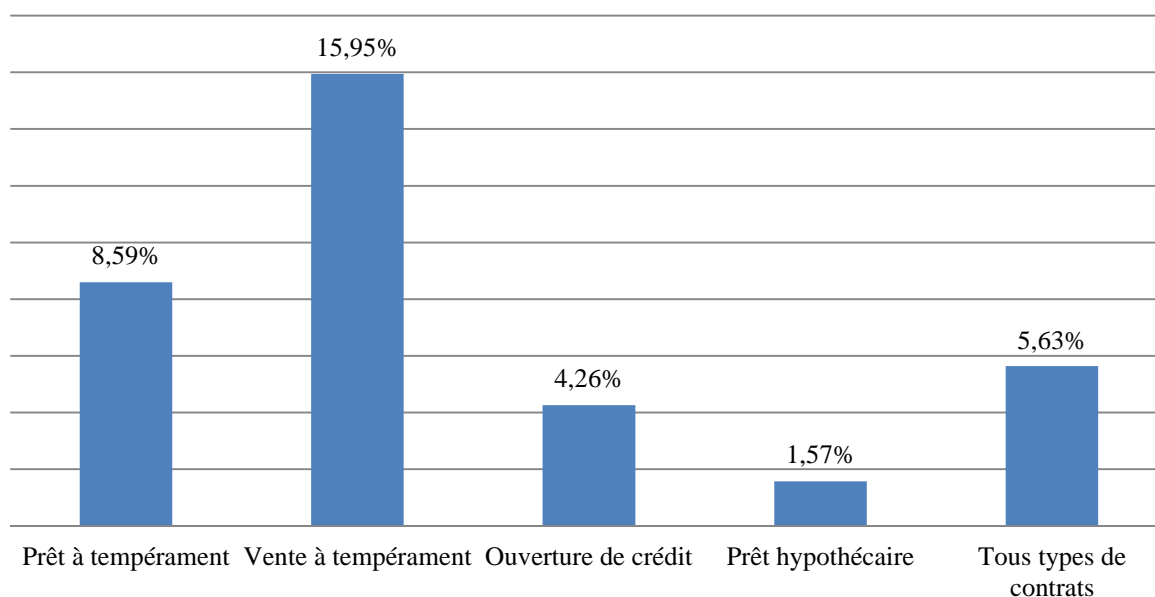
2.2. Le pourcentage d'emprunteurs défaillants

Le pourcentage d'emprunteurs défaillants s'obtient en divisant le nombre d'emprunteurs enregistrés dans le fichier négatif de la Centrale par le nombre total d'emprunteurs enregistrés dans le fichier positif. Cet indicateur alternatif permet, d'une part, de tenir compte du fait qu'au cours des dernières années, nous avons connu une augmentation du nombre d'emprunteurs. Il apparaît normal que, dans une certaine mesure, le nombre de personnes en défaut de paiement augmente si le crédit est octroyé à un plus grand nombre de personnes. D'autre part, le pourcentage d'emprunteurs défaillants permet de raisonner en termes relatifs et de plus facilement pouvoir comparer la situation propre à différents types de contrats et à différentes parties du pays. Il est normal qu'au vu du nombre de crédits octroyés, les prêts à tempérament totalisent un plus grand nombre de défauts de paiement que les ventes à tempérament mais qu'en est-il du pourcentage d'emprunteurs défaillants pour ces deux catégories de crédits ? De même, au vu de l'importance de sa population, il serait normal que la Flandre totalise un

plus grand nombre de défaillants que la Wallonie mais qu'en est-il de la comparaison du pourcentage d'emprunteurs défaillants propre à chaque région ?

A la fin du mois de décembre 2014, 5,63% du total des emprunteurs belges étaient enregistrés pour au moins un contrat défaillant non régularisé au sein de la CCP. Le graphique 1 ci-dessous permet de comparer les pourcentages d'emprunteurs défaillants propres à chaque type de crédit et montre que des différences assez nettes apparaissent lorsque l'on compare le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire. Le crédit hypothécaire affiche un pourcentage d'emprunteurs défaillants nettement plus faible que les produits à tempérament : 1,57% pour le crédit hypothécaire contre respectivement 8,72% et 15,95% pour les prêts et les ventes à tempérament.

Graphique 1 : Pourcentage des emprunteurs belges défaillants (fin 2014)

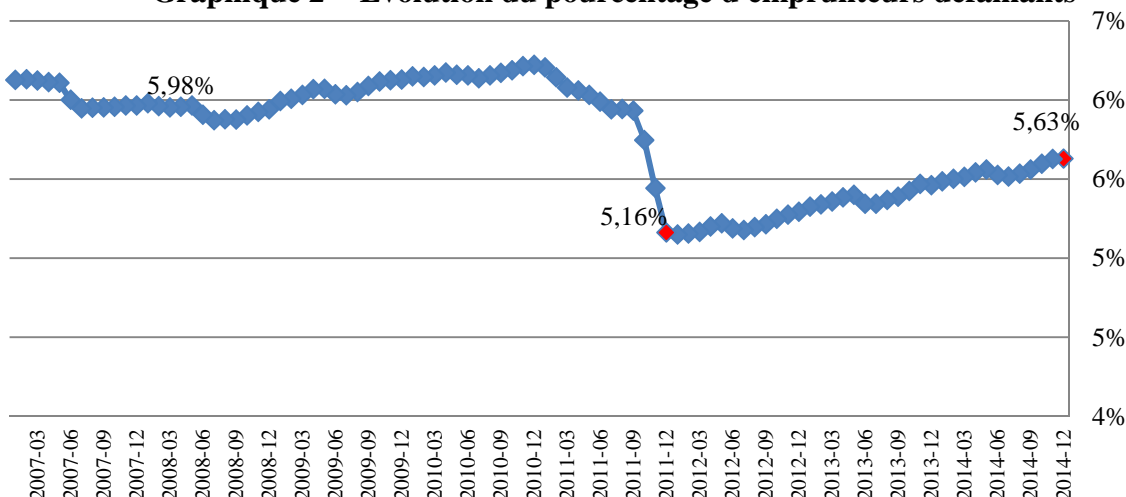


Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Le graphique 2 ci-dessous atteste, premièrement, d'une diminution timide du pourcentage d'emprunteurs défaillants jusqu'au troisième trimestre 2008 à partir duquel débute une inversion de tendances. Cette dernière évolution pourrait signifier une hausse des situations d'endettement problématique en matière de crédit suite à la crise. Les autres statistiques utilisées afin de rendre compte de l'évolution de l'endettement problématique en matière de crédit évoluent elles aussi dans le mauvais sens à partir de fin 2008. Une conclusion similaire ressortait déjà de l'évolution du nombre de défaillants présentée ci-dessus (voir tableau 4).

La diminution importante observée de fin 2010 à fin 2011 s'explique par l'augmentation du nombre d'emprunteurs enregistrés dans la Centrale suite à l'obligation d'enregistrer les « petites ouvertures de crédit ». Au cours de l'année 2014, le pourcentage des emprunteurs défaillants a augmenté pour passer de 5,46% à 5,63%.

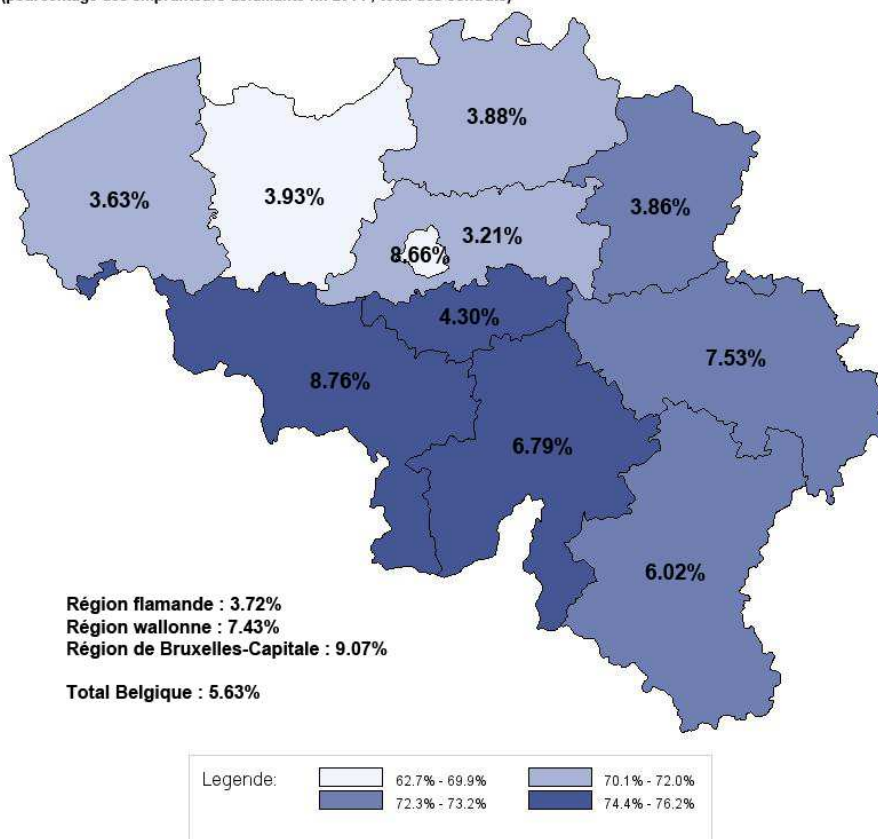
Graphique 2 - Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Quelle est l'importance des disparités inter- et intra-régionales en termes d'endettement problématique ? La carte 1 ci-dessous montre que le pourcentage des emprunteurs enregistrés pour au moins un défaut de paiement est nettement moins important en Flandre (3.72%) qu'en Wallonie (7.43%) et qu'à Bruxelles-Capitale (9.07%)⁶. Des différences importantes apparaissent également entre les provinces belges. Les Hainuyers sont sans conteste les plus touchés par les défauts de paiement en matière de crédit.

Carte 1: Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (pourcentage des emprunteurs défaillants fin 2014 ; total des contrats)



Source : Carte et calculs OCE sur données CCP (BNB)

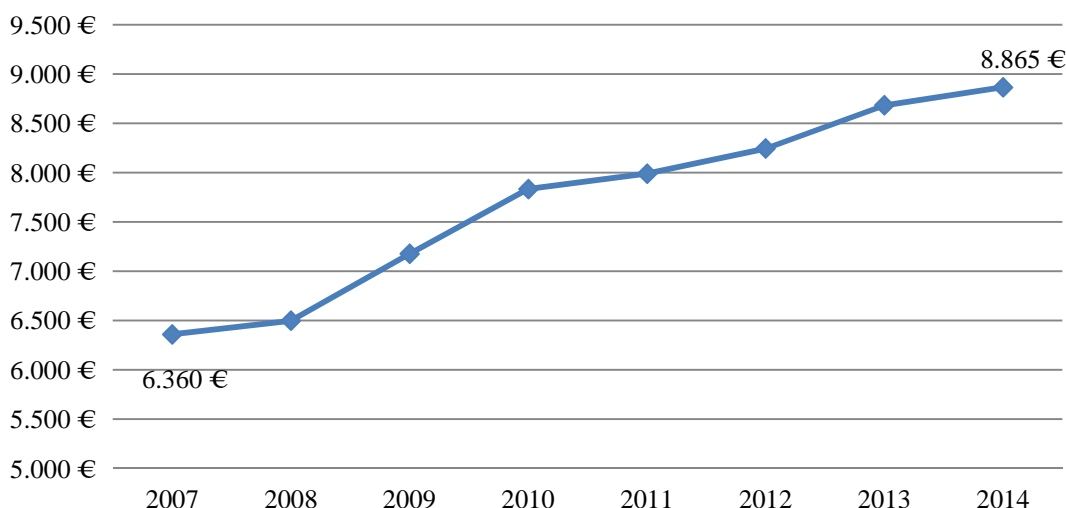
⁶ Données CCP de fin décembre 2011.

Le graphique A5 de l'annexe montre l'évolution du pourcentage des emprunteurs défaillants au sein de chacune des régions du pays. L'évolution à la hausse constatée depuis 2012 est nettement plus importante pour Bruxelles-Capitale. En Flandre, par contre, le pourcentage des emprunteurs enregistrés dans la Centrale négative n'a pratiquement pas augmenté depuis le début de l'année 2012.

2.3. Toujours plus de défauts de paiement mais aussi une plus grande difficulté à faire face à ceux-ci !

L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. Fin 2014, la CCP renseignait un arriéré total s'élevant à un peu plus de 3,1 milliards alors que 350 milles emprunteurs étaient défaillants. L'arriéré moyen par emprunteur défaillant s'élevait donc à 8.865 euros. Ces dernières années, l'arriéré a fortement augmenté et a atteint un niveau très important par rapport à ce qu'il valait avant la crise. Entre 2007 et 2014, le montant moyen de l'arriéré est passé de 6.360 euros à 8.865 euros, soit une augmentation de 39.39%. Cette évolution très rapide de l'arriéré amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs.

Graphique 3 : arriéré moyen par emprunteur défaillant



Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Il est à noter que, pour bon nombre d'emprunteurs défaillants, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, fin 2014 et parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 43.3% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. L'arriéré moyen s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

L'importance de l'arriéré ainsi que l'évolution qu'il a connue au cours des dernières années varient en fonction du type de contrat de crédit considéré. Fin 2014 et en moyenne, l'endettement immédiatement exigible s'élevait à 28.823 euros pour les personnes défaillantes en matière de crédit hypothécaire. Le tableau 7 montre que, depuis fin 2007, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant a augmenté de 94.09% pour le crédit hypothécaire. Cette évolution a été nettement moins rapide si l'on considère le crédit à la consommation. Ces chiffres font penser que l'ampleur des difficultés financières a augmenté relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit

hypothécaire. Bien qu'il génère relativement moins de défaillances, le crédit hypothécaire renvoie à des défauts de paiement d'ampleur nettement plus importante que les autres formes de crédit. Ceci est à mettre en rapport avec l'importance des sommes empruntées.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007-2014
Tous types de contrats	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.682 €	8.865 €	
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	2,11%	39,39%
Prêt à tempérament	5.843 €	5.988 €	6.399 €	6.665 €	6.791 €	6.963 €	7.048 €	7.118 €	
		2,48%	6,87%	4,16%	1,88%	2,54%	1,21%	0,99%	21,81%
Vente à tempérament	1.447 €	1.429 €	1.455 €	1.501 €	1.515 €	1.493 €	1.455 €	1.406 €	
		-1,21%	1,82%	3,10%	0,93%	-1,45%	-2,52%	-3,37%	-2,83%
Ouverture de crédit	2.134 €	2.169 €	2.267 €	2.390 €	2.486 €	2.500 €	2.399 €	2.302 €	
		1,68%	4,51%	5,42%	4,02%	0,54%	-4,03%	-4,04%	7,89%
Prêt hypothécaire	14.850 €	15.116 €	17.889 €	21.232 €	21.858 €	23.362 €	27.014 €	28.823 €	
		1,79%	18,34%	18,69%	2,95%	6,88%	15,63%	6,70%	94,09%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

Nous avons déjà montré que certaines régions du pays sont concernées par un nombre relativement plus important d'emprunteurs en situation de défaut de paiement. Qu'en est-il du montant moyen de l'arriéré par emprunteur défaillant ? Le tableau ci-dessous illustre que, bien que moins fréquents en Flandre, les défauts de paiement de cette partie du pays sont d'ampleur plus importante que ceux du reste du pays. L'arriéré moyen flamand s'élevait à 10.202 euros fin 2014 contre 8.317 euros en Région wallonne et 8.896 euros à Bruxelles-Capitale.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007-2014
Belgique	6.360 €	6.498 €	7.176 €	7.834 €	7.989 €	8.245 €	8.682 €	8.865 €	
		2,17%	10,43%	9,17%	1,98%	3,20%	5,31%	2,11%	39,39%
Région bruxelloise	5.866 €	6.365 €	7.376 €	8.074 €	8.197 €	8.105 €	8.729 €	8.896 €	
		8,51%	15,88%	9,46%	1,52%	-1,11%	7,69%	1,91%	51,66%
Région flamande	7.143 €	7.442 €	8.304 €	9.017 €	9.204 €	9.592 €	10.000 €	10.202 €	
		4,19%	11,58%	8,59%	2,07%	4,21%	4,26%	2,02%	42,83%
Région wallonne	5.961 €	5.897 €	6.387 €	6.999 €	7.194 €	7.495 €	8.007 €	8.317 €	
		-1,08%	8,32%	9,57%	2,79%	4,18%	6,83%	3,87%	39,52%

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

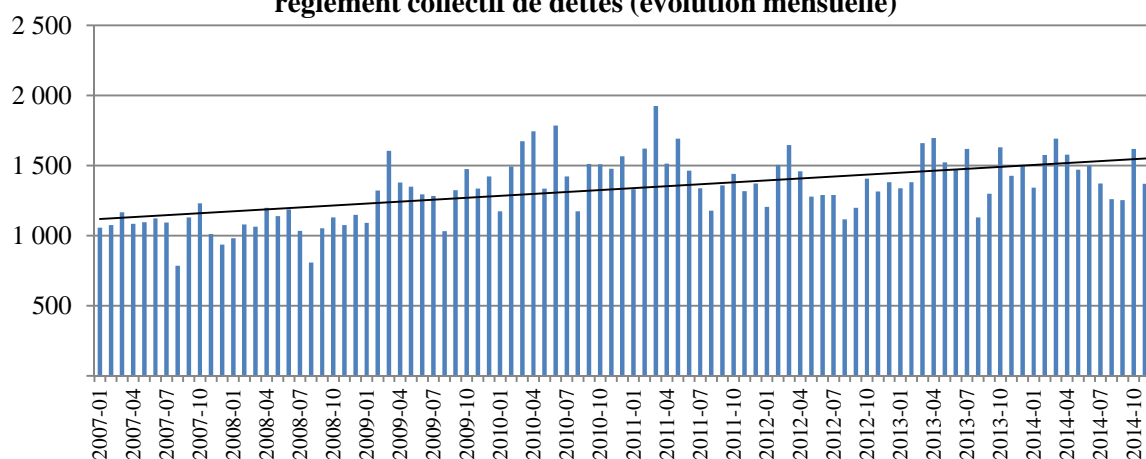
2.4. Les données relatives au règlement collectif de dettes

Les particuliers se trouvant dans une situation de surendettement peuvent introduire une demande en règlement collectif de dettes. Lorsque les conditions définies par la loi sont réunies, la demande sera jugée admissible par le juge du Tribunal du travail et fera l'objet d'un enregistrement dans la CCP. Une fois entamée, la procédure de règlement collectif aura pour double objectif de permettre à la personne surendettée de régler ses dettes dans la mesure du possible tout en conservant une vie conforme à la dignité humaine. Certaines données relatives à la procédure en règlement collectif étant comptabilisées dans la CCP, nous y trouvons un indicateur supplémentaire permettant d'apprécier le surendettement. Fin 2014, 97.065 belges étaient en cours de procédure en règlement collectif de dettes, soit un peu plus de 1% de la population majeure belge.

L'évolution du nombre de nouveaux avis d'admissibilité (voir graphique 4 ci-dessous) donne une indication sur le nombre de nouveaux surendettés. Cette variable est susceptible d'être influencée par la conjoncture économique. Une augmentation du nombre de procédures admises traduit une augmentation du nombre de demandes. A son tour, un plus grand attrait pour cette procédure peut être vu comme le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages.

Le graphique 4 et le tableau 9 ci-dessous montrent qu'en 2009 et plus encore en 2010 et 2011, la moyenne mensuelle des nouveaux avis de règlement collectif de dettes enregistrés dans la Centrale a augmenté. Au cours de l'année 2012, en moyenne, 1.341 nouvelles procédures étaient déclarées admissibles chaque mois par les juges des cours et tribunaux du travail, soit 8.3% de moins qu'en 2011. Cette évolution à la baisse contrastait suffisamment avec ce que nous observons depuis la crise pour conclure à une possible amélioration de la situation en termes de surendettement. Malheureusement, durant les deux dernières années, nous avons enregistré une moyenne mensuelle de nouvelles procédures supérieure à 1.450, soit autant qu'en 2010 et 2011.

Graphique 4 - Nombre de nouveaux avis d'admissibilité à la procédure en règlement collectif de dettes (évolution mensuelle)



Source : Graphique et calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau 9 - Moyenne mensuelle du nombre de nouvelles procédures

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1.065	1.075	1.326	1.489	1.463	1.341	1.473	1.463

Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)

3. Conclusions et mise en perspective

Nous avons tout d'abord montré que les octrois de crédits à la consommation n'avaient pas connu d'évolution significative courant 2014. A l'exception des ventes à tempérament qui, de manière structurelle, sont de moins en moins octroyées, le crédit à la consommation a eu tendance à stagner en 2014. Les octrois de prêts à tempérament n'ont que légèrement diminués alors que l'évolution négative observée pour les ouvertures de crédit est due à un « effet technique ». La stagnation relative que nous observons est à mettre en lien avec des évolutions conjoncturelles mitigées : le PIB a augmenté alors que l'indice de confiance des consommateurs diminuait et que le taux de chômage évoluait toujours positivement. Le marché du crédit hypothécaire a, quant à lui, connu une forte augmentation due, en grosse partie, à des taux d'intérêt bas et aux refinancements ayant suivis.

En outre, un réel décalage semble exister entre la légère reprise économique qui semble s'amorcer courant 2014 (avec un taux de croissance légèrement positif pour le PIB) et les statistiques de la CCP qui affichent toujours une hausse du surendettement. De fait, tant l'analyse des défauts de paiement en matière de crédit (nombre d'emprunteurs défaillants, nombre de contrats non-régularisés, arriéré moyen,...) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif nous amènent à conclure qu'au cours de l'année 2014, les situations d'endettement problématique et de surendettement ont continué à devenir plus fréquentes. Il semble donc que la « reprise sociale » ne soit pas encore au rendez-vous. Nous remarquons d'ailleurs que, pour l'année 2014, le taux de chômage était toujours à la hausse. En outre, les situations d'endettement problématique ainsi que les nouvelles procédures en règlement collectif qui sont apparues l'année dernière sont certainement à mettre en lien avec des difficultés financières apparues avant 2014.

Sans aucun doute, la conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis 2008 explique les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement. Les perspectives économiques pour l'année 2015 sont malheureusement en demi-teinte. La reprise économique devrait se renforcer et la croissance du PIB devrait atteindre 1.0% (prévision BNB). Toutefois, l'emploi n'augmentera pas suffisamment pour conduire à un recul du chômage. Le taux de chômage devrait atteindre 8.8% fin 2015 (prévision BNB). La reprise n'étant pas réellement attendue pour 2015, il est peu probable que nous connaissions une réelle diminution de l'endettement problématique et du surendettement dans les prochains mois.

Annexes

Tableau A1 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région wallonne

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007 - 2014
Tous types de contrats	128.412	129.895	135.175	137.713	140.733	144.627	147.998	150.873	17,49%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	2,33%	1,94%	
Prêt à tempérament	65.426	67.179	70.991	73.312	74.306	74.772	75.299	75.025	14,67%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,70%	-0,36%	
Vente à tempérament	22.874	22.604	22.841	23.087	23.411	22.928	22.316	21.687	-5,19%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-2,67%	-2,82%	
Ouverture de crédit	67.186	67.632	70.584	72.539	74.970	80.921	85.211	90.094	34,10%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	5,30%	5,73%	
Prêt hypothécaire	17.350	17.288	18.001	18.105	18.948	19.617	20.475	21.432	23,53%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	4,37%	4,67%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau A2 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région flamande

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007 - 2014
Tous types de contrats	107.421	110.258	116.284	119.619	124.066	127.732	130.848	132.962	23,78%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	2,44%	1,62%	
Prêt à tempérament	62.671	65.108	69.985	72.231	73.563	73.835	74.241	73.447	17,19%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,55%	-1,07%	
Vente à tempérament	11.164	10.785	10.936	11.391	11.374	10.985	10.504	9.867	-11,61%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-4,38%	-6,06%	
Ouverture de crédit	48.746	50.184	53.428	56.528	60.549	66.887	71.457	76.011	55,93%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	6,83%	6,37%	
Prêt hypothécaire	15.584	15.864	16.492	16.722	16.965	17.670	18.359	18.768	20,43%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	3,90%	2,23%	

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau A3 - Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants enregistrés dans la CCP - Région de Bruxelles-Capitale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007 - 2014
Tous types de contrats	33.646	34.917	37.918	40.070	42.071	43.969	46.231	47.692	41,75%
		2,20%	5,10%	2,80%	3,30%	3,50%	5,14%	3,16%	
Prêt à tempérament	17.370	18.415	20.414	21.441	21.675	21.710	21.900	21.740	25,16%
		3,70%	7,00%	3,50%	1,60%	0,40%	0,88%	-0,73%	
Vente à tempérament	5.655	5.530	5.843	5.931	5.866	5.727	5.479	5.179	-8,42%
		-1,90%	1,60%	2,00%	0,50%	-2,50%	-4,33%	-5,48%	
Ouverture de crédit	18.014	18.850	20.470	22.217	24.220	27.102	29.665	31.683	75,88%
		2,30%	5,70%	4,80%	5,80%	10,30%	9,46%	6,80%	
Prêt hypothécaire	2.456	2.514	2.774	3.045	3.147	3.165	3.496	3.668	49,35%
		0,70%	4,50%	1,80%	3,20%	3,70%	10,46%	4,92%	

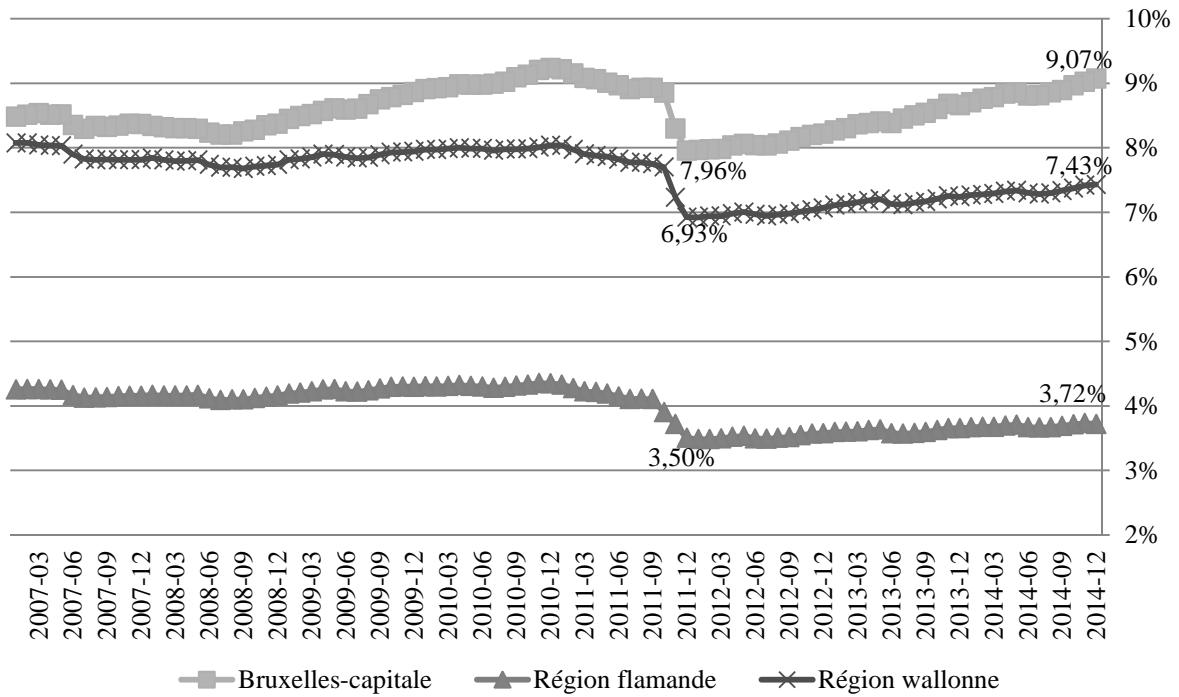
Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Tableau A4 - Disparités spatiales en termes d'endettement problématique (pourcentage des emprunteurs défaillants fin 2014 ; total des contrats)

Province d'Anvers	3,88%	Province du Brabant wallon	4,30%
Province du Brabant flamand	3,21%	Province du Hainaut	8,76%
Province du Limbourg	3,86%	Province de Liège	7,53%
Province de Flandre orientale	3,93%	Province du Luxembourg	6,02%
Province de Flandre occidentale	3,63%	Province de Namur	6,79%
Région flamande	3,72%	Région wallonne	7,43%
Région de Bruxelles-Capitale	9,07%	Total Belgique	5,63%

Source : Calculs OCE sur données CCP (BNB)

Graphique A5 - Evolutions régionales du pourcentage d'emprunteurs défaillants



Source : calculs OCE sur données CCP (BNB)